Classification 101

Contenu

Qu’est- ce que la classification? 2
Qui est classifié? 2
Que se passe-t-il dans la classification? 2
Combien de fois un athlète est-il classifié? 4
FAQ 5
J’ai encore des questions. Où puis-je trouver plus de renseignements? 7

Qu’est-ce que la classification?

Le sport paralympique existe pour que les athlètes ayant des déficiences physiques, visuelles ou intellectuelles aient des occasions égales de concourir et d’avoir du succès dans le sport. La classification regroupe les athlètes qui ont des déficiences semblables dans des catégories pour la compétition dans leur sport particulier.

L’objectif du système de classification paralympique est de minimiser l’impact de la déficience sur la performance sportive et d’assurer que le succès d’un athlète est déterminé par l’habileté, le conditionnement, la puissance, l’endurance, la capacité tactique et la concentration mentale – les mêmes facteurs qui déterminent le succès des athlètes non paralympiques.

Qui est classifié?

Un athlète doit avoir une déficience admissible et durable qui respecte les critères minimums spécifiques de handicap du sport. Chaque sport paralympique a un système de classification différent, en fonction des habiletés et des exigences athlétiques spécifiques du sport.

Un athlète doit être classifié pour chaque sport auquel il participe. D’autres détails dans le système de classification spécifique au sport sont disponibles dans les pages des portraits des sports de l’IPC pour les sports d’été et d’hiver.

Que se passe-t-il dans la classification?

Il y a quatre étapes qu’un athlète complétera pour être classifié pour un sport paralympique.

1) Renseignements médicaux pré-évaluation
2) Consentement
3) Évaluation de l’athlète
    a. Évaluation physique
    b. Évaluation technique
4) Observation en compétition

Renseignements médicaux pré-évaluation

Les athlètes doivent fournir la preuve d'un état qui conduit à une déficience admissible. Ces renseignements sont remplis par votre fournisseur de soins de santé et remis à la fédération nationale sportive.

Consentement

Chaque athlète doit fournir un consentement par écrit pour être classifié avant de subir la classification. Si un athlète ne consent pas à la classification il ne sera pas classifié et aussi ne sera pas admissible à concourir.

Évaluaton de l'athlète

L'évaluation d'un athlète aura lieu avant les compétitions majeures. Les athlètes reçoivent un rendez-vous pour leur évaluation et sont responsables d'arriver 30 minutes avant avec des vêtements confortables et amples. Les athlètes doivent apporter:

1) Des copies de toute la documentation médicale et des classifications passées
2) Une carte d'identité avec une photo
3) Tout l'équipement utilisé pour la compétition (lunettes, fauteuil de course, skis, etc.)
4) Tous les appareils utilisés pour soutenir l'athlète (prothèses, sangles, appareils orthopédiques, orthèses, etc.)
5) Une personne de soutien qui participera à la classification avec l'athlète

Il y aura deux parties dans l'évaluation de l'athlète

a. Évaluation physique

Les classificateurs feront exécuter aux athlètes une série de mouvements, des examens visuels ou des tests d'intelligence pour déterminer l'impact de la déficience sur les tâches spécifiques et les activités fondamentales du sport. Les classificateurs peuvent aussi poser à l'athlète une série de questions pour mieux comprendre l'historique de la déficience de l'athlète, dont:

1) Depuis combien de temps faites-vous de la compétition?
2) Utilisez-vous des appareils pour vous soutenir pendant la compétition? (sangles, prothèses, appareils orthopédiques, etc.)
3) Quelle est votre routine d'entraînement quotidienne/hebdomadaire/mensuelle?
4) Comment avez-vous subi votre déficience?

L'évaluation physique a lieu dans une salle privée au lieu ou près de l'installation de la compétition.

b. Évaluation technique

Les classificateurs demanderont aux athlètes d'exécuter des mouvements spécifiques au sport sur la surface de jeu et observeront l'impact de la déficience d'un athlète sur ce mouvement. Les athlètes ayant une déficience visuelle ne font pas cette étape.

À la fin de l'évaluation de l'athlète, les athlètes sont assignés à une catégorie et un statut de catégorie pour la compétition.

Observation en compétition

L'observation en compétition ou « première présence », est quand les classificateurs observent les athlètes ayant des déficiences physiques et intellectuelles en compétition pour la première fois. À la fin de la première présence, l'athlète recevra sa catégorie et son statut de catégorie. Le statut de catégorie indique si les classificateurs croient que la déficience d'un athlète peut changer dans le futur (Révisée) ou ne changera probablement pas (Confirmée).

Les athlètes doivent coopérer au meilleur de leur capacité en tout temps pendant l'évaluation. Ne pas le faire peut rendre un athlète inadmissible pour la compétition.

Combien de fois un athlète est-il classifié?

Le nombre de fois qu'un athlète est classifié pendant sa carrière dépend de sa déficience et du niveau de compétition atteint. Au moins, tous les athlètes seront classifiés une fois au niveau national et une fois au niveau international. Les classificateurs décideront si un athlète doit être révisé et la durée entre les évaluations de l'athlète.

Les raisons pour qu'un athlète ait besoin d'une révision incluent:

- L'allocation d'une date de révision lors de l'évaluation de l'athlète pour une certaine année ou une certaine compétition
- L'âge
- La première compétition internationale
- Une détérioration de l'état ou un changement de la déficience
- Les règlements de classification pour le changement de sport

La majorité des athlètes paralympiques d'élite seront classifiés au niveau international plus d'une fois au cours de leur carrière sportive.

FAQ

Comment puis-je être classifié?

L'évaluation de l'athlète a lieu au cours des jours avant une compétition sportive de niveau provincial, national ou international. Pour découvrir quand la prochaine évaluation d'athlètes aura lieu, communiquez avec emawdsley@paralympic.ca

Comment puis-je devenir un classificateur?

Un classificateur est un professionnel médical ou un expert technique sportif qui est passionné par le parasport. Les classificateurs sont formés et certifiés par la Fédération internationale sportive. Pour les questions sur devenir un classificateur, communiquez avec emawdsley@paralympic.ca.

Je ne suis pas d'accord avec la catégorie qu'on m'a assignée.

Les athlètes ont le droit de protester contre leur classification immédiatement après l'évaluation de l'athlète. Les athlètes doivent connaître la procédure spécifique au sport pour protester contre leur évaluation.

J'ai une classification dans un sport et je veux faire de la compétition dans un autre, est-ce que je dois être classifié de nouveau?

Oui. La classification est spécifique à un sport. Chaque athlète devra être classifié par des classificateurs reconnus pour le sport et selon les règlements de classification du sport pour être admissible à concourir.

Un athlète qui respecte les critères de classification dans un sport peut ou non être admissible dans un autre sport.

J'ai reçu un statut « non admissible » – qu'est-ce que cela signifie?

Un athlète qui reçoit un statut « non admissible » ou NA ne respecte pas les critères minimums de déficience pour ce sport. Puisque les règlements de classification sont spécifiques à chaque sport, un athlète qui n'est pas admissible pour un sport peut tout de même être admissible pour un autre sport puisque les critères minimums de déficience sont spécifiques au sport. Un athlète qui reçoit un statut « non admissible » a droit à une deuxième évaluation avec un autre jury de classificateurs quand

l'occasion est disponible au niveau national et toujours au niveau international. Au Canada, des sports fournissent aux athlètes qui ne respectent pas les critères minimums de déficience une occasion de concourir dans une catégorie ouverte ou invitation.

Quelles sont les déficiences admissibles pour les sports paralympiques?

Il y a 10 déficiences admissibles telles que reconnues par le Comité international paralympique. Chaque fédération internationale sportive déterminera les déficiences admissibles et les critères minimums de déficience pour ce sport.

Déficience	Explication
Puissance musculaire déficiente	Une force réduite générée par des muscles ou des groupes de muscles peut se produire dans un membre ou la moitié inférieure du corps, telle que causée, par exemple, par des blessures à la moelle épinière, le spina bifida ou la poliomyélite.
Portée déficiente du mouvement passif	La portée du mouvement dans une ou plusieurs articulations est réduite de manière permanente. Les articulations qui peuvent bouger au-delà de la portée moyenne de mouvement, l'instabilité des articulations et les états aigus, comme l'arthrite, ne sont pas considérées des déficiences admissibles.
Déficience d'un membre	L'absence totale ou partielle des os ou des articulations, depuis la naissance ou en conséquence d'un traumatisme (ex. un accident de voiture ou une amputation) ou une maladie (ex. un cancer des os).
Différence de longueur des jambes	Un os raccourci dans une jambe depuis la naissance ou un traumatisme.
Petite taille	Une taille debout réduite à cause de dimensions anormales des os des membres supérieurs ou inférieurs ou du tronc, par exemple à cause de l'achondroplasie ou d'un

	mauvais fonctionnement de l'hormone de croissance.
Hypertonie	Une augmentation anormale dans la tension musculaire et une habileté réduite d'un muscle pour s'étirer, ce qui peut résulter d'une blessure, d'une maladie ou d'un état de santé comme la paralysie cérébrale.
Ataxie	Le manque de coordination musculaire à cause d'un état neurologique, comme la paralysie cérébrale, une blessure au cerveau ou la sclérose en plaques.
Athétose	Généralement caractérisée par des mouvements inégaux, non contrôlés, et une difficulté à maintenir une position symétrique, à cause de la paralysie cérébrale, une blessure au cerveau, la sclérose en plaques ou d'autres états.
Déficience visuelle	La vision est affectée par soit une déficience de la structure de l'oeil, du nerf optique/des cheminements soit de la partie du cerveau contrôlant la vision (cortex visuel).
Déficience intellectuelle	Une limite dans le fonctionnement intellectuel et le comportement adapté, telle qu'exprimée dans les habiletés adaptives conceptuelles, sociales et pratiques, qui commence avant l'âge de 18 ans.

J'ai encore des questions. Où puis-je trouver plus de renseignements?

Ella Mawdsley
Coordonnatrice principale, classification
Comité paralympique canadien
emawdsley@paralympic.ca